

Monsieur Christophe BECHU
Ministre de la Transition Écologique
et de la Cohésion des Territoires
20, Avenue de Ségur,
75007 PARIS 7

Libourne, le vendredi 8 septembre, 2023

Florent Boudié
Député de la Gironde
Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Ministre,

J'attire votre attention sur la chasse traditionnelle de l'alouette des champs à l'aide de « filets » qui figure au rang des modes de capture très ancrés dans le département de la Gironde.

Comme vous le savez, deux arrêtés ministériels du 4 octobre 2022 concernant la chasse traditionnelle de l'alouette des champs à l'aide de filets ont permis d'autoriser sa capture pour la saison de chasse annuelle et je tiens à vous en remercier, votre intervention ayant été décisive pour aboutir à ce résultat.

Plusieurs associations opposées au principe même de la chasse ont toutefois saisi le juge des référés, le Conseil d'État ayant décidé, le 21 octobre dernier, en pleine période de chasse, de suspendre l'arrêté fixant les quotas de capture, sur le fondement de sa contrariété avec le droit européen applicable.

Alors même que les fédérations départementales de chasseurs, tout particulièrement dans le département de la Gironde, ont œuvré pour adapter les chasses traditionnelles au défi de la préservation de la biodiversité, que le conseil d'État dans sa décision du 24 mai 2023 relève que les nouveaux arrêtés pour chasser au filet procèdent à des modifications substantielles des conditions dans lesquelles les procédés de chasse traditionnels sur lesquels ils portent sont autorisés et en l'absence du jugement au fond du Conseil d'État, ces dernières s'interrogent sur le devenir de la chasse de l'alouette aux filets.

Les données collectées par les fédérations de chasseurs ont permis de démontrer le faible impact de cette chasse traditionnelle sur les populations d'alouette, avec une mortalité inférieure à 1% de l'espèce, et une démographie toujours plus réduite de pratiquants, confortant la compatibilité de sa pratique raisonnée avec l'enjeu de conservation.

Aussi, à l'approche de l'ouverture de la saison de chasse prévue le 1er octobre prochain, je souhaiterais que vous puissiez me confirmer la volonté de l'État de conforter cette pratique traditionnelle de chasse, sans attendre la décision au fond du juge administratif dont toutes les conséquences devront bien entendu être tirées lorsqu'elle interviendra.

Dans l'attente de votre réponse et comptant sur votre appui,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Florent Boudié

